

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2014

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE130

présenté par

M. Saddier, M. Tardy et Mme Duby-Muller

-----

### ARTICLE 13

A l'alinéa 24, substituer au mot :

« sociales »

les mots :

« ou actions de sociétés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de précision.

Plutôt que de parler de « parts sociales », il nous semble préférable, dans un souci d'harmonisation et de concordance rédactionnelle, d'écrire « parts ou actions de sociétés ». Cette mention précise et recouvre ainsi l'ensemble des droits sociaux d'une société (civile ou commerciale).